



ACTES DU CONSEIL SUPERIEUR DE LA SOCIÉTÉ SALESIENNE

TABLE DES MATIÈRES

I. Lettre du Recteur Majeur

1. Remerciements. — 2. Signification d'un récent anniversaire. — 3. Le prochain transfert. à Rome. — 4. La nouvelle édition des Constitutions et des Règlements. — 5. Dans le monde mais non pas du monde. — 6. Les impatiences face à la réalité. — 7. Progresser avec courage et mesure. — 8. Le nouveau formulaire de l'examen de conscience. — 9. Le renouveau, fruit de la collaboration de tous. — 10. Pour un personnel qualifié. — 11. Répondre aux exigences de notre temps. — 12. La qualification et le réajustement de nos oeuvres. — 13. Les Missions et les intérêts généraux de la Congrégation. — 14. Le problème des vocations, problème vital. — 15. Courageuse révision de notre oeuvre éducative. — 16. Consolidons nos vocations. — 17. Participer au renouveau en sortant de la médiocrité.

II. Dispositions et normes

1. Jeûne et mortification. — 2. Les lettres mortuaires. — 3. Le rapatriement temporaire — 4. Le Centre pour la Pastorale des Jeunes. — 5. Le stage de perfectionnement des coadjuteurs. — 6. La prolongation des voeux temporaires et la profession perpétuelle. — 7. L'interruption des études de théologie. — 8. Modifications apportées aux Pratiques de piété. — 9. Divers.

III. Communications

Les nouvelles nominations. — La cause de béatification d'André Beltrami. — Le Statut de la Confédération mondiale des A.D.B. — Précisions sur l'enquête quinquennale.

IV. Activites du Conseil Supérieur

1. Les Conférences Provinciales. — 2. La réorganisation des Maisons de formation de la Province Centrale. — 3. Départ de missionnaires. — 4. Sessions et rencontres.

V. Salesiens defunts (1966, 2. liste)

I. LETTRE DU RECTEUR MAJEUR

24 septembre 1966

Bien chers Fils et Confrères,

Ce numéro des « Actes du Conseil Supérieur » paraît encore avec un peu de retard. Quand les services de traduction et de distribution seront en place, nous pourrons espérer une diffusion plus rapide et plus large auprès de tous les confrères.

1. Remerciements

Malgré ce retard, permettez-moi de renouveler ici l'expression de ma vive reconnaissance à tous ceux qui, à l'occasion de ma fête, ont tenu à me faire parvenir leurs souhaits et l'assurance de leurs prières. Je vous dis aussi ma joie d'avoir vu les fêtes du 150^e anniversaire s'accompagner d'un élan nouveau de fidélité à Don Bosco et à notre Congrégation. J'ai pu constater qu'elles trouvaient déjà leur prolongement dans la volonté sincère de mettre en oeuvre les décisions du Chapitre Général afin que la Congrégation puisse continuer avec une vitalité nouvelle sa mission dans l'Eglise.

Ces sentiments et ces résolutions ont été et sont encore pour moi un grand réconfort et un vif encouragement qui m'aident à accomplir la tâche peu facile que la Providence a voulu me confier.

Je voudrais également exprimer mon regret à tous ceux auxquels, pour des raisons indépendantes de ma volonté, je n'ai pas pu faire parvenir une réponse et exprimer ma gratitude.

Je vous dois enfin un autre merci tout spécial. Au cours du dernier carême, je vous invitais à répondre au dramatique appel de S. S. Paul VI, en faveur des victimes de la faim. J'étais à la fois ému et édifié en constatant avec quelle générosité et quelle promptitude les diverses parties du monde salésien ont répondu à cet appel. Je voudrais citer ici en exemple des pays dont le niveau de vie est très bas et qui pour-

tant ont voulu eux aussi venir en aide à leurs frères dans le besoin. Puisse la parole de Jésus « ... c'est à moi que vous l'avez fait » s'appliquer à tous ceux-là, confrères, coopérateurs, anciens élèves, élèves et membres de nos Oratoires qui, souvent pauvres eux-mêmes, ont voulu faire quelque chose pour des frères plus pauvres qu'eux.

2. Signification d'un récent anniversaire

Ces derniers mois ont vu se dérouler des initiatives et des activités de tout genre visant la mise en application systématique des décisions du Chapitre Général. Ces travaux ont coïncidé avec les festivités du 150^e anniversaire. Ces fêtes ont été aussi l'occasion de se tourner vers les origines de l'histoire salésienne et d'y trouver toute la fraîcheur et toute la force de l'esprit de Don Bosco. Puisse cet élan se maintenir et produire les résultats solides pour les temps nouveaux qui attendent la Congrégation.

3. Le prochain transfert à Rome

Voici à présent quelques informations qui intéresseront l'ensemble de notre famille. En premier lieu, je vous communique que, conformément au vote du Chapitre Général, nous avons acquis un vaste terrain sur lequel devra surgir la nouvelle Maison du Conseil Supérieur. Le terrain n'est pas encore payé et il reste encore à affronter, en leur temps, les frais de la construction. Mettons cette situation entre les mains de la Providence.

4. La nouvelle édition des Constitutions et Règlements

Dans peu de temps, les Pères Provinciaux vont recevoir les copies des Constitutions et des Règlements révisés selon les décisions du Chapitre. Le texte officiel est en italien. J'invite ceux qui en ont été chargés de pourvoir avec sollicitude à leur traduction. Il sera ensuite nécessaire que chaque communauté en fasse, sans tarder, la lecture. Que chaque Directeur prenne conscience de la responsabilité qu'il a en cela face à ses confrères, et à l'égard de la Congrégation. Il est

inutile de dire qu'une lecture individuelle permettra d'approfondir le contenu et l'ampleur des modifications apportées tant par les « Actes du Chapitre Général » que par les « Constitutions et Règlements ».

Il est bon de rappeler que la mise à jour est le fruit de longues études et de larges discussions, d'abord au niveau des différentes commissions, puis au sein de l'assemblée du Chapitre Général où siègèrent 150 Pères venus de toutes les parties du monde salésien et représentant les situations les plus diverses de notre activité. La révision s'est inspirée du double critère de base énoncé par le décret « *Perfectae caritatis* »: « Que l'on revoie convenablement les Constitutions, Règlements et autres textes de ce genre, supprimant ce qui paraît ne plus être conforme à notre temps, et que l'on interprête et discerne l'esprit et le but propre du Fondateur ainsi que les saines traditions, puisque cet ensemble constitue le patrimoine de chaque Institut ».

Notre Chapitre Général tenant compte de l'évolution des temps et de l'expansion de la Congrégation actuellement présente sur tous les continents, a écarté tout ce qui apparaissait dépassé ou lié à des situations locales. Il a formulé les nouvelles normes de telle façon qu'elles puissent et doivent correspondre aux exigences de notre temps et de nos pays.

Le Chapitre Général, conscient que c'est dans les Constitutions et dans les Règlements que l'on trouve le patrimoine spirituel de notre Congrégation, a surtout tenu à dégager l'esprit de Don Bosco, le but de notre oeuvre et nos saines traditions.

Il est donc tout-à-fait logique et naturel que chacun de nous prenne à coeur d'observer avec générosité et conviction les prescriptions de ce manuel qui contient la norme précieuse et authentique, capable de faire de nous des Salésiens.

5. Dans le monde mais non du monde

Malheureusement, au sujet de la vie religieuse, il n'est pas difficile de déceler, çà et là, des esprits impatients et affranchis qui, sous

l'influence de certains courants idéologiques qui circulent dans le monde et plus encore dans la vie courante, non seulement voudraient se libérer de ce qui n'est pas actuel ou de ce qui ne correspondrait plus au but de la vie religieuse mais encore tendent plus ou moins explicitement à saper l'autorité et le prestige de la règle, de la discipline et de la tradition. Nous assistons à certaines prises de position hâtives qui semblent conduire à la désarticulation de tout ce qui soutient et maintient la vie religieuse.

Le vrai Concil n'a rien dit de tout cela, et le Souverain Pontife a souvent déploré et condamné de telles déviations. Du reste il n'est pas difficile de s'apercevoir que de telles attitudes extrêmes et dangereuses, comme l'a affirmé le Saint Père, proviennent souvent d'esprits suffisants et superficiels et quelquefois de consciences religieusement déformées.

Tout différents sont les points de vue de ceux qui voudraient que leur Institut soit dégagé de certaines superstructures caduques et pesantes, qui voudraient qu'on élimine tout ce qui rend la Congrégation moins apte à répondre aujourd'hui à sa vocation, qui, fidèles à l'esprit du fondateur, voudraient que l'on ajuste les méthodes, le style et surtout la mentalité. Sans cela notre Congrégation risquerait de rendre toujours plus stérile sa mission dans l'Eglise.

J'espère et je souhaite que dans notre Congrégation il n'y ait personne à vouloir adhérer à ces tendances dont j'ai parlé plus haut. Ils seraient les victimes de ces points de vue qui rendent incapables de comprendre le sens de la vie religieuse.

6. Les impatiences face à la réalité

Je comprends ces confrères jeunes et moins jeunes qui soucieux du vrai bien de la Congrégation désirent qu'elle soit vivante et disponible pour répondre aux exigences urgentes de notre temps. Ils souffrent d'impatience parce qu'ils ne constatent pas encore ces dispositions qui, à leurs yeux, leur paraissent urgentes et constructives.

A ces confrères, je voudrais dire: « Modérez votre impatience en tenant compte de la réalité ». Les problèmes que nous avons à

résoudre sont déjà en eux-mêmes nombreux, complexes et vastes. Le fait qu'ils dépendent de situations qui ne relèvent pas uniquement de nous les rend encore plus compliqués.

Beaucoup de choses auxquelles vous avez peut-être songé trouveront leur réalisation à l'intérieur de ce renouveau qui nous concerne tous.

7. Progresser avec courage et mesure

Il me semble que l'on peut dire que nous travaillons intensément pour affronter ces situations, pour les résoudre avec courage et méthode, graduellement et sans précipitation, et surtout en nous efforçant d'avancer avec le sens de l'équilibre et de la responsabilité qui demande que l'on écarte toute position extrême et toute improvisation.

Cette ligne d'audace et de sagesse est celle-là même de notre Chapitre Général. Les Supérieurs du Conseil, chacun selon leur compétence, n'hésiteront pas à progresser dans la ligne des prescriptions conciliaires et capitulaires. Ils susciteront ce qui sera vraiment utile et constructif pour la vitalité religieuse et apostolique et pour le renouvellement de la Congrégation.

Nous ne voulons pas que la Congrégation soit immobilisée dans des structures closes et encombrantes qui détruisent et retardent le progrès, le vrai progrès qui est une démarche spirituelle et religieuse avant d'être une activité apostolique.

Nous ne permettrons pas et nous n'approuverons jamais tout ce qui viendrait entamer dans sa substance la vie religieuse, notre vocation spécifique et cet esprit que l'Eglise a reconnu officiellement en Don Bosco et qu'elle est en droit d'exiger aujourd'hui de sa Congrégation.

Avec Paul VI nous voulons affirmer que nous avons confiance dans la nouveauté, que nous regardons notre temps avec lucidité et courage et même avec un regard neuf. Mais nous voulons aussi savoir conserver tout ce qui est vivant, vrai et durable dans la tradition.

Nous sommes d'autant plus fermes dans cette disposition de courage et de prudence qu'il nous semble que c'est elle qui a inspiré toute l'action de Don Bosco. Il se présente à nous comme un homme d'une volonté ardente. Il réussit pourtant à maintenir à une époque de graves changements idéologiques, économiques et sociaux les justes limites de la mesure et de l'équilibre. Cette attitude est une réalité que Don Bosco nous transmet. Elle doit être pour nous une caractéristique de notre action individuelle et collective.

8. Le nouveau formulaire de l'examen de conscience

Le livret contenant les changements apportés par le Chapitre Général à nos pratiques de piété est sorti de presse. Un simple coup d'oeil sur les quelques pages fait apparaître tout de suite l'ajustement de la Congrégation à l'esprit du Concile sur le point particulier de la liturgie.

Je voudrais attirer votre attention en particulier sur le nouvel examen de conscience qui se présente maintenant suivant deux schémas. Le premier d'allure théologique et systématique, rappelle les principes avant de proposer les buts de notre vocation; le second se veut plus concret et plus simple. L'un et l'autre sont évidemment animés d'un nouvel esprit.

Le Salésien, prêtre, abbé, coadjuteur qui méditera ces pages, trouvera au fur et à mesure la sensibilité nouvelle qui traverse l'ensemble de l'examen et qui reflète le climat spirituel et apostolique que la Congrégation veut faire partager aujourd'hui à ses membres.

Je cite à titre d'exemple, quelques-unes des nombreuses questions du nouveau formulaire. Sur la vie de foi: « Est-ce que je lis l'Écriture Sainte avec foi, assiduité et respect? ». « Est-ce que je mets l'Eucharistie et la célébration de l'année liturgique au centre de ma vie spirituelle? ».

A propos de la charité, on trouve entre autres cette question: « Est-ce que je connais et étudie les méthodes et techniques adaptées à notre apostolique? Est-ce que je prêche dans un style dépassé?

Est-ce que je rabâche, sans préparation et conviction, des choses déjà dites mille fois? ».

A propos de la pauvreté, on demande: « Suis-je disposé à faciliter le travail de continuelle révision concernant notre pauvreté collective face aux hommes qui nous jugent? ».

Voici une question tirée du chapitre de l'obéissance: « Est-ce que je collabore avec les Supérieurs dans la découverte de la volonté de Dieu, point de rencontre de nos volontés? ».

Toujours à titre d'exemple, la série de questions sur le thème de la vie salésienne est particulièrement significative: « Suis-je attaché au véritable esprit salésien? Est-ce que j'aime la nouveauté pour la nouveauté? Est-ce que je m'accommode d'une certaine inertie de fait en me réclamant de la fidélité à Don Bosco? ». « Suis-je peut-être de ceux qui, au nom de la tradition salésienne, se montrent hésitants dans leur obéissance à l'Eglise? ».

9. Le renouveau, fruit de la collaboration de tous

Enfin, pour conclure ces exemples, voici encore une question éloquente de signification: « Ai-je un véritable esprit de collaboration? Est-ce que je sais faire équipe avec mes confrères de façon à me sentir membre de l'action communautaire? Si je suis investi d'une autorité, est-ce que je tiens compte des opinions des autres, venant même des inférieurs? ». « Ai-je la préoccupation de créer un climat de dialogue ouvert et sincère? ». Il est bon de le répéter, le nouvel examen de conscience qui intéresse tous les Salésiens, reflète clairement l'esprit et les préoccupations actuelles de la Congrégation en ce qui concerne l'action et l'orientation des Salésiens. En un mot, l'examen de conscience réunit et propose, sous forme de synthèse, les aspects d'un renouvellement qui est la condition de ce progrès auquel nous a invité Paul VI dans le discours adressé aux membres du Chapitre Général. Les Supérieurs savent la part de responsabilité qu'ils ont dans ce renouveau.

J'ai dit: « les Supérieurs ». Je dois préciser ma pensée. La responsabilité du renouveau relève, il est vrai, en premier lieu du Conseil

Supérieur. Mais il est conditionné ensuite par la mise en application solidaire des autres organes, c'est-à-dire de ceux d'abord qui, à quelque titre, ont une autorité, et ensuite de tous les autres confrères. Les directives, les normes, les orientations qui partent du Centre, ne devront pas simplement être portées à la connaissance des Confrères. Elles exigent qu'on en pénètre l'esprit et qu'on étudie ensemble leur application concrète.

Je voudrais encore préciser ma pensée sur un point: que l'on fasse tout son possible pour que les « Actes du Conseil » soient lus à toute la Communauté et cela de la façon la plus opportune. Ce serait une grave omission de négliger la lecture communautaire de ces documents. Les confrères seraient privés d'un élément essentiel de vie salésienne et d'un instrument irremplaçable de renouvellement.

Moins d'un an après la promulgation des « Actes du 19e Chapitre Général », on peut aussi se poser quelques questions. Les retraites trimestrielles sont-elles faites partout? L'exercice mensuel de la Bonne Mort est-il pratiqué suivant les normes données par le Chapitre Général? Les Conseils locaux se réunissent-ils régulièrement, non-seulement, pour traiter des horaires et des fêtes, mais aussi des problèmes vitaux, religieux et pastoraux selon les normes du Chapitre Général?

10. Pour un personnel qualifié

Si quelqu'un objecte qu'il n'est pas possible de faire toutes ces choses et que le Directeur ou les Confrères surchargés de travail n'en ont pas le temps, il faudrait penser qu'on n'a pas compris la valeur des délibérations capitulaires ou qu'on se trouve dans des situations de fait telles qu'elles exigent une profonde révision.

Les oeuvres ne permettant pas aux Salésiens d'entretenir leur propre esprit, imposant aux confrères une continuelle agitation qui les fatigue physiquement, et, qui plus est, les vide spirituellement, ces oeuvres, dans lesquelles le Directeur ne peut pas s'occuper de la vie religieuse et spirituelle des confrères, ces oeuvres-là nous laissent

perplexes quant à leur raison d'être. Nous nous demandons comment il peut en résulter quelque chose d'apostoliquement fécond.

Je connais très bien certaines situations délicates dont il n'est pas facile de sortir.

Je désire faire appel à tous ceux qui, à quelque niveau que ce soit, ont la responsabilité de gouverner afin qu'ils se sentent chargés de surmonter les difficultés qui surgiront dans l'application des délibérations capitulaires. Qu'ils veillent surtout à celles qui touchent les intérêts vitaux des Salésiens; je veux dire nos intérêts spirituels.

Je me réjouis de savoir que dans beaucoup de Provinces on n'a pas perdu de temps et que l'on s'est mis au travail pour mettre en application les directives pratiques émanant de conférences provinciales ou d'autres instances locales.

De son côté, le Conseil Supérieur, poursuivant systématiquement son activité a mis en oeuvre diverses initiatives, comme par exemple les sessions de mise à jour énumérées dans une autre partie des « Actes ». Les rencontres de ce genre sont perfectionnées, répétées et élargies suivant les besoins de l'expérience. Mais il est clair qu'il faudra faire un peu plus pour donner à toutes les activités des Salésiens cette qualification qui n'est pas un luxe, mais une nécessité toujours plus évidente si l'on veut répondre aux exigences inévitables de notre mission.

11. Répondre aux exigences de notre temps

A ce sujet, je désire faire quelques allusions à certains secteurs de notre vie.

Une attention particulière devra être accordée à la qualification du personnel de nos maisons de formation. Pour ces maisons, nous devons disposer d'un nombre suffisant de confrères afin de venir à bout des obligations toujours plus vastes et plus spécialisées que l'apostolat moderne réclame de nous.

Je pense aux demandes instantes que je reçois de toute la Congrégation concernant les étudiants de philosophie, de théologie et de la pastorale: nous, du Centre, nous ne pouvons pas prévoir, comme

cela s'est fait dans le passé. Il revient à chaque Province d'établir un programme de formation des confrères qui auront des responsabilités dans les maisons de formation, en tenant compte que ces maisons auront à affronter des problèmes culturels, religieux et pastoraux. Ce n'est que dans cette perspective que nous auront au moment voulu les personnes préparées pour chaque discipline particulière et qu'on évitera les improvisations et les solutions de fortune.

Je pense aux responsables de la formation de nos confrères coadjuteurs.

Le Chapitre Général a donné des normes précises pour la préparation religieuse et technique de ceux qui sont appelés à exercer une charge dans une école professionnelle ou dans tout autre poste important.

Le décret « *Perfectae caritatis* » demande que les religieux non clercs ne soient pas employés aux oeuvres d'apostolat dès leur sortie du noviciat. Mais alors où les préparer? Même dans ce domaine relativement neuf, il faut du personnel cultivé et qualifié capable de comprendre les exigences de la vocation des coadjuteurs qui ont à vivre après le Concile et après le Chapitre Général.

Et les promoteurs de vocation? Le zèle et la bonne volonté sont certainement nécessaires dans la recherche de jeunes aspirants; cependant quel tact et aussi quelle compétence dans l'usage des moyens fournis par la science pédagogique et sociale afin d'arriver à un résultat heureux.

Les différents décrets conciliaires exigent, avec raison, que dans les Diocèses comme dans les Provinces, il y ait des sujets formés dans des instituts spécialisés pour la liturgie, pour les instruments de communication sociale, pour la musique et le chant sacré, etc... Laissez-moi vous dire un mot à propos de l'imprimerie et de la presse, qui font partie de notre mission spécifique. L'importance en est énorme aujourd'hui.

Diriger une revue, faire fonctionner une maison d'édition, suppose en plus de la culture une préparation technique, sans laquelle toute bonne volonté se révèle inutile et stérile.

On sait combien il est difficile aujourd'hui de faire une caté-

chèse efficace aux jeunes et aux adultes. On ne peut plus affronter cette tâche sans une préparation adéquate.

Ne constatons-nous pas la même chose en ce qui concerne la prédication, aujourd'hui que nous sommes habitués à la perfection de ceux qui parlent à la radio et à la télévision?...

Depuis peu de temps, nous recevons dans nos écoles des orienteurs professionnels. Il arrive, ci et là, que nos instituts se voient dans l'obligation de confier nos élèves à des conseillers laïques, hommes et femmes, souvent sans religion ou matérialistes. Il ne faut pas un grand effort d'imagination pour se persuader que ce travail si délicat, qui pénètre l'intime de la conscience, ne puisse pas sans de graves conséquences être abandonné entre des mains étrangères.

Quant au décret concilaire sur les Missions, nous lisons entre autre que les missionnaires « doivent être particulièrement préparés et formés, qu'ils doivent s'adonner à des études de missiologie, qu'ils doivent être au courant de la situation missionnaire actuelle et des méthodes qu'on estime les plus valables aujourd'hui. Certains d'entre eux devront ensuite recevoir une préparation plus soignée auprès d'un Institut de missiologie ou auprès d'autres facultés.

De même les charges traditionnelles de Directeur, de Maître des novices, de Catéchiste, de Conseiller, de Préfet, de Curé, ne peuvent être exercées aujourd'hui avec compétence sans une sérieuse préparation. Beaucoup connaîtraient dans leur activité de meilleurs résultats s'ils parvenaient à leur poste après une préparation spécifique et sérieuse.

Le décret « *Perfectae caritatis* » a donc raison quand il dit: « Il incombe aux Supérieurs de veiller au choix et à la préparation des directeurs spirituels et des professeurs ». Le décret sur la formation sacerdotale réclame lui aussi pour ceux qui doivent s'occuper d'une activité pastorale « une diligente instruction... spécialement dans la catéchèse et la prédication, le culte et l'administration des sacrements, les oeuvres de charité et les relations avec ceux qui vivent loin de l'Eglise ».

Certains, devant ce tableau, seraient tentés de dire: « Après tout, cette qualification est-elle vraiment si nécessaire? Il fut un temps,

on avançait comme on pouvait et l'on faisait beaucoup de bien ». La réponse n'est pas commode. Nous reconnaissons avec admiration et gratitude la grande somme de travail réalisée jadis par nos confrères. Il se sont dépensés héroïquement. Grâce à leur esprit de sacrifice et à leur enthousiasme, ils ont déployé un apostolat fructueux et apporté à la Congrégation une grandeur qui a surpris le monde.

Il faut aussi faire remarquer que ces hommes ont pris une part importante dans l'apostolat de leur époque. Jadis, il est vrai, les exigences dans tous les secteurs de la vie étaient plus modestes et plus simples; aujourd'hui les choses sont changées. Jadis il arrivait que dans une paroisse on demandât un « prédicateur », aujourd'hui, on demande le prêtre pouvant tenir une semaine de conférences sur les problèmes des jeunes, un cours pour les membres de l'Action Catholique, un carrefour sur les problèmes de la famille, du cinéma et des instruments de communication sociale, etc...

Nos écoles supérieures, il y a encore quelque temps, étaient peu nombreuses. Aujourd'hui elles ont augmenté notablement. Les écoles d'apprentissage sont devenues de nos jours des écoles professionnelles réservant une place importante à la culture générale et scientifique. Sans parler de nombreux instituts techniques supérieurs qui ont été ouverts récemment. Les paroisses, il y a quelque temps, étaient peu nombreuses, dans la Congrégation, aujourd'hui elles se comptent par centaines. Ceux qui sont chargés de paroisses savent l'importance des problèmes de culture, de pastorale, de relations sociales, d'organisation.

Demandons aux Directeurs des Oratoires quelles difficultés énormes ils rencontrent dans la formation des jeunes. Cela leur pose des problèmes aussi difficiles que ceux de nos écoles. Ces Oratoires ont besoin, eux aussi, de personnel bien préparé, capable de comprendre et d'intéresser les jeunes avec des formules qui correspondent à leur mentalité. Pour tout cela, il faut des hommes culturellement, psychologiquement, pastoralement aussi qualifiés que ceux de nos instituts supérieurs.

En conclusion: n'oublions pas l'invitation que l'on retrouve dans les différents Documents Conciliaires et qui nous demande « d'inter-

prêter les signes des temps. Or nos temps sont ceux de la technique, de la culture à la portée du peuple, des spécialisations dans un monde qui est sans cesse sollicité par ce que l'on appelle l'accélération de l'histoire.

12. La qualification et le réajustement de nos oeuvres

Je soupçonne une autre objection et j'y réponds.

Comment peut-on faire tout cela par la seule qualification des Salésiens. Certes, on ne peut pas le faire en un jour ni même en un an. Ce dont nous devons tous nous convaincre, c'est que la qualification des Salésiens est une condition essentielle pour que la Congrégation puisse travailler à son renouveau.

Qui veut une Congrégation renouvée et disponible aux exigences de notre temps devra travailler activement à cette qualification. Celui qui l'entrave ou qui la déprecie amènerait inconsciemment la Congrégation à négliger ce renouveau et ce progrès qui sont indispensables à son activité apostolique.

Ceci dit, ma pensée se précise et se complète. La qualification des Salésiens est intimement connexe à la mise à jour voulue par le XIXe Chapitre Général. Elle est pour ainsi dire l'opération-clef qui doit apporter au Salésien, avec la qualification, un travail organisé et serein proportionné à ses forces. Que ce travail ne soit plus une incessante et fébrile agitation toute extérieure, mais l'activité intérieure d'une âme consacrée cherchant en Dieu la fécondité de son apostolat.

Etant donné la diminution des vocations, qui déjà affecte certaines Provinces, étant donné les vides que nous constatons dans beaucoup de secteurs et la nécessité de donner aux confrères une formation toujours plus adaptée aux exigences contemporaines, nul, s'il ne connaît vraiment les intérêts de la Congrégation, ne se hasarderait à fonder de nouvelles oeuvres ou à agrandir celles déjà existantes. Ce sera au contraire une action vraiment salutaire et méritoire que de réduire, simplifier, unifier certaines oeuvres déjà établies.

Cette opération est sans aucun doute délicate et difficile mais

il y a déjà et il aura encore des critères suffisamment clairs et précis. Les Conférences provinciales ont ici leur rôle à jouer. Que ceux qui ont des responsabilités se fassent conseiller par des personnes averties.

Sous prétexte d'attachement à une oeuvre et à une activité déterminée, ou sous une quelconque pression extérieure, qu'on ne vienne pas défendre à tout prix, avec des raisons sentimentales, le statu quo, alors que la raison et les faits demandent un changement.

L'enquête sur la situation de nos Provinces qui se déroulera jusqu'en 1967 et qui sera ensuite présentée au Conseil Supérieur, donnera entre autres avantages celui de permettre à un certain nombre de confrères de s'adonner aux études qui leur feront acquérir la qualification exigée pour leur secteur d'apostolat.

Tout cela, je le dis clairement, ne doit pas porter les Salésiens à une vie de facilité et de moindre effort qui dégénérerait en une recherche de satisfactions personnelles, en un dilétantisme sans but, mais devra orienter et renforcer en eux leurs énergies et leur activité de religieux et d'apôtre.

13. Les Missions et les intérêts généraux de la Congrégation

Il y a un autre secteur qui devrait bénéficier d'une révision ordonnée et réfléchie, c'est celui des Missions. Nombre d'entre elles, qui pendant des décades ont déployé une activité précieuse et appréciée, souffrent aujourd'hui d'une grave crise de personnel.

Malheureusement, on n'a pas toujours pu ni augmenter le nombre de missionnaires ni remplir les vides souvent importants qui se sont produits.

Beaucoup de Missionnaires héroïques sont tombés au champ d'honneur; d'autres, âgés ou malades, mais toujours admirables par leur résistance et leur sacrifice, sont contraints à une activité réduite.

Entre temps, la population a augmenté. La propagande d'autres groupes religieux, plus riches en hommes et en moyens, s'est faite plus vive et plus systématique. C'est avec une grande douleur que j'entends les appels qui nous parviennent de nos responsables de

missions, de nos Evêques, de nos Provinciaux. J'écoute avec cette même douleur qu'a du éprouver Don Bosco, les pressantes invitations du Pape en faveur de l'Amérique latine, première terre de nos missionnaires Salésiens. Ce n'est pas avec des secours annuels en argent, des jeunes abbés ou quelques rares coadjuteurs que nous pourrions faire face à la gravité des situations et à l'urgence des besoins. La simplification des oeuvres existantes, la décision de ne pas en créer d'autres devront nous amener à une disponibilité plus grande pour faire face à ces travaux, qui ne demandent pas à s'agrandir mais à continuer de vivre en maintenant les positions conquises par les sacrifices héroïques de tant de Salésiens et en honorant les engagements pris par la Congrégation face à l'Eglise.

A ce renouveau sont encore liés des intérêts généraux de la Congrégation, qui de près ou de loin, ont leur répercussion dans les différentes Provinces. L'Athénée Pontifical Salésien (P.A.S.) par exemple, est un organisme destiné à accueillir une centaine de confrères qui recevront une formation salésienne et sacerdotale sérieuse.

Il est naturel que le personnel du P.A.S., tant étudiant qu'enseignant, sera fourni par les diverses Provinces. Ce que tous admettent en théorie doit être accepté en pratique.

J'en profite pour adresser un mot de reconnaissance aux Provinciaux et aux confrères qui, soucieux du bien général de la Congrégation, collaborent avec les Supérieurs quand ceux-ci demandent des éléments pour les cadres du P.A.S. J'invite tous les confrères à avoir cette même attitude, ce même sens des intérêts de la Congrégation qui dépassent ceux d'une Oeuvre ou d'une Province.

Ces paroles valent pour les confrères auxquels furent confiés les charges qui intéressent l'ensemble de la Congrégation ou de la Province. Je conçois très bien que ce soit un sacrifice que de priver une Maison d'un de ses éléments. Mais faisons preuve de largeur de vue et sachons discerner la hiérarchie des intérêts de la Congrégation.

Je pense, par exemple, aux Délégués Provinciaux de la Pastorale des Jeunes et de l'Apostolat Social, aux Promoteurs de vocations.

Sans eux les Provinces connaîtraient bientôt la paralysie ou l'atro-

phie dans ce secteur de la plus grande importance. Ce personnel, j'aime à le répéter, n'est pas un gaspillage mais répond aux exigences primordiales pour l'animation et le développement de notre apostolat.

C'est avec le même critère qu'il faudra juger les mutations d'une Province à une autre quand l'équilibre des forces l'exigera.

Les Provinces ne peuvent pas se comparer à des îles ou compartiments étanches mais plutôt à des vases communicants. C'est ainsi que les Supérieurs les voient et c'est ainsi que nous devons en juger, en dépassant toute considération d'avantage particulier et immédiat. L'Eglise du Concile nous donne d'ailleurs en ce domaine un exemple concret: pensons au climat nouveau de collaboration et d'échanges entre les Diocèses, aux conférences épiscopales et aux fédérations des congrégations religieuses.

Entrons donc, non seulement en théorie, mais concrètement, dans cette vision oecuménique des rapports en commençant à l'intérieur de notre Famille. Ce sera un grand avantage pour notre Congrégation.

Mais il est naturel que le réajustement, sous toutes ses formes, ne soit qu'une partie des projets que la Congrégation doit adopter pour réaliser le renouveau et le progrès souhaités par tous. Nous devons donc à présent nous y engager à fond, avec lucidité et méthode, surtout avec un amour réel de la Congrégation et de l'Eglise.

14. Le problème des vocations, problème vital

Il est superflu de dire qu'il s'agit là d'un problème qui est à la base de tous les autres. Nous devons reconnaître avec franchise que dans certains pays comme par exemple les Etats-Unis, le Mexique, l'Espagne, la Yougoslavie, l'Inde, les Philippines, le Vietnam, les vocations se présentent nombreuses, tandis que dans beaucoup d'autres pays, la situation est moins consolante. Face à cette réalité, nous devons étudier, dans chaque Province, ce qui dépend de la situation objective ou au contraire relève de notre carence ou de nos erreurs.

Les diverses sessions consacrées au problème des vocations ont révélé notre manque fréquent de méthodes réfléchies en ce domaine. Au nombre impressionnant de soit-disant aspirants correspond un pourcentage modeste de persévérance. Mais alors surgit une question fondamentale: quels sont la qualité et le nombre de vocations qui sortent de nos Instituts, des Oratoires et de nos Ecoles. Et si telle maison ou telle oeuvre, avec leurs milliers d'élèves, ne donnent pas de vocations, quelles en sont les raisons? On constate, à la suite de certaines enquêtes, que dans beaucoup d'écoles, même non confessionnelles, dans des pays où la vie chrétienne n'est pas spécialement fervente, on trouve des jeunes qui présentent une vocation ecclésiastique ou religieuse. Il est inimaginable que dans nos maisons si nombreuses, regorgeant de jeunesse, il n'y aient pas des vocations. Et, si les vocations ne s'épanouissent pas dans notre ambiance, quelles en sont les causes?

Je voudrais inviter un peu tout le monde à chercher une solution à ces questions.

15. Courageuse révision de notre oeuvre éducative

Certes, si chacune de nos Communautés forme une vraie famille qui vit ensemble dans la charité, prie ensemble et travaille en équipe, nous aurons des vocations de qualité.

A ce propos, rappelons-nous la recommandation du Chapitre Général qui a fixé les éléments essentiels pour que chacune de nos Communautés devienne ce lieu où pourrons éclore des vocations. « Que l'on fasse une révision loyale au niveau de chaque Province du travail éducatif déployé dans nos diverses oeuvres. Que l'on examine leur degré d'aptitudes à préparer cette éducation chrétienne qui oriente les jeunes vers un choix conscient. Cela ne peut se produire que dans une ambiance propice de solide piété liturgique, de formation humaine, culturelle, spirituelle et apostolique qui tienne compte de l'âge et des caractéristiques de l'individu, dans un esprit habituel de sacrifice et dans un climat de famille. Le travail de recherche, de choix, de formation plonge ses racines dans la prière,

dans le zèle des éducateurs, des âmes consacrées à Dieu et dans l'exemple individuel et collectif des Salésiens » (Atti, p. 49).

Encore un mot. Un Provincial m'a écrit il y a quelques mois: « Nous avons à subir cette année de graves défections d'abbés et de coadjuteurs et nous en sommes inquiets. Nous nous sommes proposés d'étudier sérieusement le fait pour en chercher la cause et trouver le remède ».

A cela il faudrait ajouter le problème des vocations qui se perdent avant même leur passage dans la Congrégation. Nous devrions nous appliquer à en étudier sérieusement la cause. Quel travail important pour un Conseil provincial ou local entouré d'experts.

16. Consolidons nos vocations

A la rigueur on peut se poser diverses questions sur les causes proches ou lointaines de ces pertes à propos du travail du Promoteur des vocations, de la recherche et de la sélection des candidats. Il arrive souvent qu'après plusieurs années seulement un candidat se voie brusquement arrêté dans ses études à cause d'une irrégularité canonique. Des faits de ce genre devraient nous faire réfléchir.

Ils nous demandent de porter notre attention sur la sélection qui jalonne les années du juvénat et du noviciat, sur l'esprit de nos maisons de formation (dans quelle mesure répond-elle aux désirs du Concile et du Chapitre Général?), sur la manière dont les abbés et les jeunes coadjuteurs accomplissent leurs « années de pratique », sur le choix des maisons qui leur sont assignées et sur les activités qui leur sont confiées. Il y a des normes qui règlent les « années de pratique ». Faute de les avoir observées, nous avons perdu des sujets qui ont coûté des années de fatigue, des frais considérables et de durs sacrifices.

Ce problème des vocations, fondamental et vital pour la Congrégation, doit être étudié sérieusement en tenant compte de l'apport de la psychologie et de la sociologie. Ce travail relève de chaque Province, même des Provinces de Mission qui doivent porter toute leur attention sur les vocations autochtones.

Si d'une part j'insiste sur ce travail méthodique visant à augmenter les vocations, je désire d'autre part, dénoncer vigoureusement cette tendance qui, voulant faire face à la pénurie des vocations, acheminerait vers le sacerdoce ou la vie religieuse des sujets qui n'en ont pas les aptitudes.

L'Eglise, le Concile, le Chapitre Général parlent clairement contre cette dangereuse illusion. Le décret, concernant la formation sacerdotale est net à ce sujet: « Que l'on fasse toujours preuve de fermeté, même si les vocations sont rares, pour sélectionner les élèves et pour les soumettre aux épreuves requises ».

Ne pas tenir compte de certaines carences graves, de certains éléments contrindiqués provenant du tempérament ou d'autres motifs sérieux, sous prétexte que l'on manque de personnel, c'est rendre un mauvais service à la Congrégation et à l'Eglise. Combien de situations malheureuses et souvent irréparables qui proviennent précisément d'erreurs de ce genre! Il serait bon que nous nous souvenions de la réflexion de cet évêque qui connaissait bien le problème des vocations: « Dix prêtres fourvoyés n'en valent pas un ». Cette affirmation grave et troublante nous incite à une grande prudence.

Il est temps de conclure.

La Congrégation sera utile à l'Eglise dans la mesure où elle s'imposera un continuel rajeunissement. Cela se produira grâce à l'afflux incessant d'une nouvelle sève fervente et généreuse.

Cet afflux de nouvelles forces est conditionné par notre action. « Dieu a besoin des hommes ». Les vocations sont, il est vrai, un don de Dieu, mais c'est à nous de les discerner, de les cultiver et de les défendre. On dit aussi que: « Chaque Institut a les vocations qu'il mérite ».

Nous sommes tous concernés.

Il est tout à fait utile de rappeler le passage du décret « *Perfectae caritatis* »: « Que les religieux se rappellent que l'exemple de leur propre vie constitue la meilleure propagande pour leur Institut et la meilleure incitation à embrasser l'état religieux. Que chaque Salésien, à quelque poste qu'il se trouve, se sente donc personnellement chargé d'attirer par toute sa vie, par ses paroles et ses actes, des voca-

tions valables pour la Congrégation: elles sont précisément la récompense et le signe de notre fidélité à Don Bosco.

17. Participer au renouveau en sortant de la médiocrité

Bien chers Fils et Confrères, mon entretien a été plutôt long mais je voulais vous ouvrir mon cœur sur des problèmes urgents et vitaux.

J'en ai dressé une longue liste, non pour faire une étude approfondie ou proposer des solutions définitives et exhaustives. J'ai simplement voulu que, de l'ensemble des situations que je vous ai présentées et des constatations qu'ensemble nous avons faites, surgisse une volonté de renouveau plus décidée et plus courageuse. C'est de tous côtés que nous presse l'invitation à refaire nos énergies et à nous rendre plus dignes de notre mission. Il s'agit de notre âme, de celle de la Congrégation et de l'Eglise.

En avant donc! Les problèmes évoqués ne peuvent être négligés. Ils sont comme l'aiguillon de notre bonne volonté.

Avançons le regard levé vers le Concile et le Chapitre Général. Que leur esprit devienne nôtre par l'étude et la prière.

Que Don Bosco nous bénisse! Que la Vierge Marie nous obtienne la lumière et le courage nécessaires à notre travail.

A tous, spécialement à ceux que la souffrance et l'éloignement rendent plus proche de mon cœur, mes salutations affectueuses et l'assurance de mes prières. Ayez de votre côté une pensée pour moi et pour tous les Supérieurs du Conseil.

Don LUIGI RICCI
Recteur Majeur

II. DISPOSITIONS ET NORMES

1. *Jeûne et mortification*

Les nombreuses demandes parvenues au Conseil Supérieur au sujet de l'application de la Constitution Apostolique « Poenitemini » et de certaines décisions épiscopales nous ont invités à préciser ce qui suit:

1) La Constitution Apostolique « Poenitemini » énumérant les obligations communes aux fidèles précise aussi que « ces normes ne changent rien en ce qui concerne les voeux de certaines personnes physiques ou morales ni les Constitutions ou les Règles de certaines Congrégations religieuses ou Instituts approuvés.

2) Il est évident, en ce qui concerne le n° 1, que l'article 155 de nos Constitutions reste en vigueur: « Chaque vendredi on jeûnera en l'honneur de la Passion de N. S. Jésus-Christ ». Pour la pratique de cet article on fera en sorte que le petit-déjeuner et le repas du soir soient conformes aux normes du jeûne avec ses limites traditionnelles dans la Congrégation. Les Provinciaux veilleront à ce que ces normes clairement confirmées par la Constitution « Poenitemini » soient mises en application dans chaque Maison.

3) Ce qui fut décidé par le Chapitre Général au sujet de la mortification durant le carême, et qui se trouve confirmé par l'esprit et les normes de la Constitution « Poenitemini », reste en vigueur: « Durant le carême on fera dans chaque Maison une mortification communautaire fixée en accord avec le Provincial en signe de participation à l'esprit de penitence de l'Eglise ».

4) Pour toutes les autres applications de la Constitution « Poenitemini » on se conformera aux directives des conférences épiscopales.

5) Les Confrères s'efforceront de mettre en pratique les diverses dispositions pénitentielles avec une prompte et généreuse adhésion à l'esprit de mortification chrétienne mis en relief par la Constitution « Poenitemini ».

2. Informations sur les Confrères défunts et les lettres mortuaires

Le numéro précédent des « Actes du Conseil Supérieur » (Atti, n° 245, p. 25, n. 5) rappelait un point qui n'a pas encore retenu toute l'attention qu'il méritait. Il s'agit de nos devoirs de charité envers nos Confrères défunts.

Faute d'informations précises, le présent numéro des « Actes du Conseil Supérieur » ne présentera que la liste nominative des Confrères décédés ces derniers mois.

En ce qui concerne les lettres mortuaires, nous nous permettons de rappeler les décisions du 19^e Chapitre Général:

A) Le Directeur de la Maison où un Confrère vient à mourir devra

1) sans tarder envoyer au Secrétaire du Conseil Supérieur la nouvelle du décès en y joignant les indications qui devront figurer au nécrologe et, pour les « Actes du Conseil Supérieur », trois ou quatre lignes résumant les traits caractéristiques du confrère défunt.

2) aussitôt qu'il aura rédigé et fait imprimer la lettre mortuaire, envoyer 3 exemplaires au Secrétariat du Conseil Supérieur, 5 exemplaires à toutes les Provinces (1 pour les Archives de la Province, les quatre autres pour les Maisons de Formation: noviciat, scolasticat de philosophie, scolasticat de théologie, maison de formation pour les coadjuteurs), un exemplaire à toutes les Maisons du pays et éventuellement aux autres Maisons où le Confrère a travaillé.

B) Le Provincial chargera quelqu'un d'écrire une brève biographie des confrères les plus marquants de la Province. Ces profils pourront par la suite être réunis en un volume dont un exemplaire sera déposé aux Archives de la Congrégation.

3. *Communications au sujet du rapatriement temporaire*

Quand un Confrère bénéficiera d'un retour temporaire dans son pays, le Provincial dont il dépend devra

a) se mettre en rapport avec le Provincial du territoire sur lequel le Confrère séjournera la plus grande partie du temps qui lui a été accordé et lui communiquer la date de son arrivée, la durée de son séjour, les éventuelles missions qui lui ont été confiées;

b) remettre au Confrère intéressé une lettre de recommandation pour le Provincial.

4. *Le Centre pour la Pastorale des Jeunes*

Ce Centre est constitué par le Conseiller pour la Pastorale des Jeunes en vue de promouvoir et de coordonner les aspects essentiels de la formation salésienne des jeunes, à savoir la catéchèse, la liturgie, la formation sociale, l'orientation des vocations, la culture et les loisirs.

Les devoirs, les structures et l'organisation du Centre pour la Pastorale des Jeunes sont ceux que le 19^e Chapitre Général lui a fixés.

La compétence du Centre pour la Pastorale des Jeunes s'étend aux institutions salésiennes de caractère scolaire (collèges, externats, internats), aux institutions salésiennes de caractère non scolaire (« patronages », centres de jeunesse, centres sociaux, foyers universitaires), aux institutions non salésiennes où travaillent des Salésiens (enseignement religieux dans les écoles d'Etat, aumônerie de mouvements de jeunesse, etc.).

Le Centre pour la Pastorale des Jeunes est confié à un Délégué Central qui dirigera le mouvement au niveau international en vue de donner les principes et les orientations générales pour la Pastorale des Jeunes.

Le Délégué Central sera assisté par un Conseil Central formé de Délégués nationaux pour la Pastorale des Jeunes. Ce Conseil

comprendra en outre des personnes compétentes dans des matières comme la catéchèse ou la liturgie, des personnes représentatives des diverses organisations éducatives (« patronages », collèges, etc.) et enfin de personnes extérieures à la Congrégation invitées au titre d'expert.

Cette structure doit trouver son équivalent au plan d'un pays, d'une Province et même de cet ensemble appelé « communauté éducative » qui comprend les éducateurs, les élèves, les représentants des familles, et éventuellement des représentants des autres centres d'intérêt des jeunes.

Etant donné que l'ancien « Centre de la Jeunesse Salésienne » dont l'intérêt se limitait aux associations de la jeunesse salésienne est à présent remplacé par le Centre pour la Pastorale des Jeunes, qui embrasse tous les intérêts des jeunes, le Délégué pour la Pastorale des Jeunes n'est plus simplement celui qui est chargé des associations mais il devient le promoteur de toutes les activités en faveur des jeunes.

5. *Le stage de perfectionnement des coadjuteurs*

1) Le décret conciliaire sur le renouveau de la vie religieuse affirme (n° 18): « La mise à jour des Instituts dépend en grande partie de la formation que reçoivent ses membres. Que les religieux non clercs et les religieuses ne soient pas chargés d'une activité apostolique dès leur sortie du noviciat mais que l'on veille à compléter leur formation religieuse et apostolique, doctrinale et technique. Qu'elle soit sanctionnée par l'obtention de diplômes. Qu'elle se fasse dans des maisons équipées à cet effet ».

Le 19^e Chapitre Général, pour sa part, précise pour notre Congrégation les normes générales du Concile: « La formation du Coadjuter doit correspondre, comme celle du clerc, aux exigences de sa vocation. Cela vaut aussi bien pour le niveau culturel à atteindre que pour le temps à y consacrer (Atti, p. 72). « Avant d'entrer au noviciat, les futurs coadjuteurs devront normalement avoir parcouru un cycle d'études d'une durée équivalente à celle qu'on impose aux

aspirants au sacerdoce » (Atti, p. 73). Comme pour un scolasticat de philosophie ou de théologie il appartient au Recteur Majeur et à son Conseil de décider de l'ouverture des maisons de perfectionnement pour les coadjuteurs » (Atti, p. 273): « Les coadjuteurs qui ne sont pas destinés à l'enseignement mais à l'administration ou à d'autres services, suivront un programme couvrant deux années » (Atti, p. 74).

2) Conformément à ces dispositions les Confrères coadjuteurs ne pourront pas faire leur stage de perfectionnement dans n'importe quelle maison mais devront, comme cela se fait pour les clercs, recevoir leur qualification dans les Maisons reconnues aptes à cet effet par le Recteur Majeur. Le Chapitre Général dit explicitement: « Il ne sera pas accordé d'accomplir cette formation hors de ces Maisons » (Atti, p. 274). Les Maisons prévues pour le perfectionnement des Coadjuteurs devront, comme les scolasticats, avoir un encadrement qualifié, un équipement conforme à une Maison de formation religieuse, intellectuelle et technique. « Leur organisation sera toute entière conçue en fonction de leur but spécifique » (Atti, p. 274).

S'il arrivait que pour une raison ou autre une Province ne puisse pas avoir sa propre école de perfectionnement (et c'est là une situation fréquente), elle n'en est pas moins dispensée de se conformer aux normes de l'Eglise et de la Congrégation. Elle devra, comme cela se fait pour les clercs, envoyer ses jeunes coadjuteurs dans une école interprovinciale (cf. Atti, p. 274; p. 73 n° 1 et n° 2 à propos des maisons de vocations).

3) Les Actes du Chapitre Général prescrivent également: « que les programmes et les horaires de ces cours soient ceux approuvés par le Conseiller Général pour la Formation Salésienne en tenant compte des exigences scolaires et professionnelles propres à chaque nation » (Atti, p. 282).

Que, dès la prochaine rentrée scolaire, comme cela se fait déjà pour les scolasticats, les Maisons de perfectionnement pour les coadjuteurs fassent parvenir tous les ans au Conseiller pour la Formation les renseignements suivants:

- 1) les matières enseignées;
- 2) l'horaire des cours et la liste des manuels;
- 3) le calendrier de l'année scolaire;
- 4) les diplômes préparés par les élèves;
- 5) la liste des enseignants avec leur attributions respectives;
- 6) la répartition des élèves selon les diverses sections.

Un programme type de formation professionnelle, religieuse et salésienne est actuellement en préparation. Aussitôt prêt il sera envoyé aux diverses Maisons de perfectionnement.

4) Les écoles centrales de « Rébaudengo », de « Colle Don Bosco » et de Cumiana ont été réorganisées comme suit:

a) L'Institut « Rébaudengo » comprendra trois sections: la mécanique, l'électromécanique et l'électrotechnique. Un cycle de quatre ans prépare au diplôme de technicien. Des cours parallèles assureront la formation religieuse, salésienne et pédagogique. La formation pratique est assurée par un nombre important d'heures d'atelier. Cette formation devra se poursuivre pendant les « années de pratique » sous la direction de chefs d'ateliers compétents. Comme il a été précisé par le Chapitre Général, les Coadjuteurs en « pratique » ne devront pas assumer de charges comme celle de chef d'atelier mais ils devront parfaire leur propre formation pratique salésienne.

Les Confrères italiens désirant s'inscrire à « Rébaudengo » devront avoir suivi le premier cycle de l'enseignement dispensé par les « Instituts Techniques Industriels » (I.T.I.). Ceux qui sortent d'un « Institut Professionnel » ou d'une « Ecole Technique » devront compléter leur diplôme par l'examen de fin de premier cycle des « Instituts Techniques Industriels ». Les élèves non italiens devront avoir une préparation équivalente leur permettant de suivre au moins l'enseignement technique et scientifique. (Pour évaluer la situation des élèves on se rappellera que l'élève italien fait normalement 5 ans d'école primaire (6-11 ans), cinq ans d'« Ecole moyenne » (11-14 ans) puis deux ou trois ans dans un « Institut Professionnel », une « Ecole

Technique » ou dans le premier cycle d'un « Institut Technique Industriel ».

Il n'est pas prévu de cours particulier à Rébaudengo. Une préparation suffisante est exigée pour pouvoir suivre les cours communs.

Pour les années 1966 et 1967 Rébaudengo admettra encore exceptionnellement des élèves qui n'ont pas suivi le cours d'enseignement technique préparatoire.

b) L'Institut de Colle Don Bosco forme des imprimeurs. Ce qui a été dit ci-dessus au sujet de l'école de Rébaudengo vaut également pour l'école de Colle Don Bosco. Les cours de cet Institut ne sont pas soumis à l'approbation de l'Etat. Les élèves qui voudront donc obtenir le diplôme officiel devront passer l'examen dit d'habilitation technique auprès d'une école d'Etat.

Les élèves qui n'ont pas suivi les cours d'enseignement préparatoire ne pourront pas être acceptés à l'école de Colle Don Bosco, comme cela a été concédé temporairement pour l'école de Rébaudengo.

c) L'Institut de Cumiana est prévu pour les Confrères dont l'emploi ultérieur ne demande pas une préparation technique spéciale.

Les cours comprennent actuellement un programme expérimental étalé sur deux ans.

6. *La septième année de profession et la profession perpétuelle*

1) Le dernier numéro des « Actes du Conseil Supérieur » faisait part de la faculté accordée au Recteur Majeur de proroger d'un an les vœux temporaires après le sextennat.

L'application de cette faculté doit être sollicitée chaque fois auprès du Recteur Majeur en précisant les raisons de cette demande. Elle doit être considérée comme une mesure exceptionnelle. Six années de profession temporaire sont en soi suffisantes pour formuler un jugement sûr et décisif sur la vocation. La prolongation du temps de probation n'est utile que dans le cas où l'on se trouve-

rait en présence d'une difficulté passagère dont on a l'espoir fondé qu'elle pourra être surmontée. Elle ne peut cependant pas être envisagée comme un moyen pour corriger des défauts graves inhérents à la nature même du sujet (tempérament, équilibre, hérédité).

2) Qu'on se souvienne aussi du nouvel article des Règlements au sujet de la préparation à la profession perpétuelle. L'article 60 des Règlements dit: « La profession perpétuelle sera précédée d'une préparation adaptée, conformément à ce qui est prescrit par la Constitution "Sedes Sapientiae" (art. 39, 1) ». C'est pourquoi on réunira les abbés et les coadjuteurs pendant quelques semaines dans un cadre favorable à cette préparation (Atti, p. 253).

3) L'admission au Scolasticat de Théologie présuppose que le Confrère ait donné pendant sa « pratique » le témoignage d'une vie salésienne, qu'il fasse preuve d'équilibre sur le plan religieux et humain, qu'il ait déjà émis les vœux perpétuels.

Le Confrère qui a obtenu l'indult d'une septième année ne pourra pas commencer ses études de théologie.

7. Interruption des études de théologie

Quand le Conseil du Scolasticat de Théologie décide d'interrompre les études d'un abbé, le Directeur informera le Conseiller de la Formation Salésienne de cette décision et des motifs qui ont amené le renvoi. Comme cela déjà été dit dans le numéro précédent des Actes du Conseil Supérieur, il revient au Conseiller de décider si l'abbé peut éventuellement reprendre ses études.

8. Modifications apportées aux pratiques de piété

Le manuel comprenant les modifications à apporter aux pratiques de piété est sorti de presse. Ces modifications décidées par le 19e Chapitre Général devront être appliquées en attendant que la nouvelle édition complète des pratiques de piété soit prête.

9. Divers

Les exemplaires de la nouvelle édition des Constitutions et des Règlements comportant les modifications apportées par le Chapitre Général sont prêts et peuvent dès lors être mis à la disposition des Confrères.

Les Provinciaux recevront prochainement un programme type pour l'année de Pastorale.

On recommande à ceux qui sont chargés de la Pastorale de prévoir non seulement des cours théoriques mais de veiller également aux exercices pratiques des jeunes prêtres.

III. COMMUNICATIONS

Provinciaux nouvellement nommés

Nominations faites en mars 1966:

- Don Eugène Pennati pour la Province de Santiago (Chili)
- Don Decius Teixeira pour la Province de Belo Horizonte (Brésil)
- Don Emile Alonso pour la Province de Madrid (Espagne)
- Don Jacques Inanez pour la Province de Zamora (Espagne)
- Don Antoine Altarejos pour la Province de Cordoue (Espagne)
- Don François Van Asperdt pour la Province de Lubumbashi (Congo)
- Don Jacques Errath pour la Province de La Paz (Bolivie)
- Don Joseph Gottardi pour la Province de Montevideo (Uruguay)
- Don Guillaume Bonacelli pour la Province d'Ancone (Italie)
- Don Amédée Verdecchia pour la Province Subalpine (Italie).

Nominations à l'Athénée Pontifical Salésien

Don Alphonse Stickler ayant sollicité la démission de sa charge de Recteur, Don Gino Corallo, professeur de pédagogie à l'université de Bari, a accepté de lui succéder.

La S. Congrégation des Etudes et des Séminaires a fait parvenir au Recteur Majeur, à l'occasion de la succession de Don Gino Corallo, le message suivant: « Nous saisissons l'occasion pour vous prier, Très Révérend Père, de recevoir le profond remerciement que la S. Congrégation exprime à l'illustre et vénérable Don Alphonse Stickler, S.D.B., Recteur sortant, pour son inlassable activité dépensée au profit de l'Athénée et des études théologiques en général. Le S. Dicastère a eu l'occasion, durant les huit années de son fécond rectorat, d'apprécier ses nombreuses qualités de savant totalement adonné à sa mission de chercheur et de maître. En lui l'amour de la

vérité se trouvait indéfectiblement lié à la fois au respect de la tradition et à l'authentique progrès de la science ».

Le Recteur Majeur est heureux de rendre public ce témoignage de reconnaissance rendu par la S. Congrégation des Etudes et des Séminaires à Don Stickler et de joindre à cette haute appréciation formulée par l'Autorité de l'Eglise l'expression de la reconnaissance et de l'estime de la part de la Congrégation.

Nomination du Délégué Central pour la Pastorale des Jeunes

Le R. P. Michel Mouillard, de la Province de Paris, a été nommé Délégué Central pour la Pastoral des Jeunes auprès du Conseiller Général de la Pastorale des Jeunes.

Nomination au Bureau Central des Coadjuteurs

M. Carlo Gamba a été chargé du Bureau Central des Coadjuteurs auprès du Conseiller pour la Formation Salésienne.

Cause de béatification et de canonisation

Le 24 mai passé, l'exercice héroïque des vertus du Serviteur de Dieu André Beltrami a fait l'objet d'une séance de travail à la S. Congrégation des Rites. Les résultats de l'enquête n'ont pas encore été publiés. On espère qu'ils sont positifs.

Approbation du statut de la Confédération mondiale des Anciens

Le 24 mai, le statut de la Confédération mondiale des Anciens de Don Bosco a été définitivement approuvé par le Recteur Majeur. Le texte, publié dans les « Actes du Congrès Européen des Anciens », pourra servir de base pour la rédaction des Règlements des Anciens au plan national.

Précisions du Secrétariat Général

Une erreur s'est glissée dans le formulaire pour l'enquête quinquennale des Maisons, expédié en début juin. Dans l'avis n° 5, on

demande deux exemplaires, alors que les « Actes du Conseil Supérieur » (Atti, n° 245, p. 22) disent qu'il suffit d'en envoyer qu'un seul. On s'en tiendra à la décision des « Atti ».

L'enquête devra porter sur les années 1962 à 1966, comme cela a été dit dans les « Atti », n° 226, p. 16.

Dans le nouveau questionnaire sur les données statistiques de chaque Maison il n'y avait plus de place pour indiquer le nombre des copies à envoyer à Turin. Les « Atti », n° 245, p. 22, avaient précisé qu'il fallait deux exemplaires.

IV. ACTIVITES DU CONSEIL SUPERIEUR

1. *Les Conférences Provinciales*

Au cours de ces derniers mois, le Conseil Supérieur a pu se réunir presque tous les jours pour des séances de travail intense consacrées à la marche de la Congrégation et les Conseillers chargés d'un groupe de Provinces ont pu achever leur seconde visite à travers les pays de leur ressort.

Ces Membres du Conseil Supérieur, absents de Turin pendant près de trois mois, de la mi-mars à la mi-juin, avaient reçu du Recteur Majeur la consigne de porter une attention particulière aux Maisons de formation. Celles-ci posent en ce moment à la Congrégation de grands problèmes. Le Conseil Supérieur se devait de prendre une connaissance directe de la situation des différentes Provinces afin de pouvoir mettre en application les nouvelles directives formulées par le Concile et le 19^e Chapitre Général.

C'est donc avec ce souci que les Conseillers se sont rendus dans les Maisons de formation. Là, ils ont pu s'entretenir avec les Supérieurs locaux, avec les jeunes Confrères et les juvénistes. Ils ont à des réunions au cours desquelles ils ont examiné avec les Provinciaux et les Directeurs les problèmes locaux. Ce qu'ils ont pu constater, ce dont ils ont pris connaissance au cours des diverses réunions leur a ensuite fourni une ample matière à discussion au sein du Conseil Supérieur.

2. *La réorganisation des Maisons de formation de la Province Centrale*

A la suite de ces travaux, le Conseil Supérieur a pris les décisions suivantes concernant les Maisons de formation: des noviciats et des scolasticats trop petits seraient regroupés, certains juvénats réor-

ganisés On verra plus loin des changements intervenus dans la Province Centrale

La recherche et la formation des vocations fut l'objet de plusieurs débats. Sans négliger les directives du Saint-Siège et les normes des organes officiels responsables des réformes, le Conseil Supérieur, grâce surtout au Conseiller pour la Formation, a pris connaissance des nombreuses études et des diverses expériences actuellement en cours dans cet important et délicat secteur.

Voici à titre d'exemple et pour l'intérêt général de la Congrégation les changements qui ont été décidés pour la Province Centrale, qui travaille surtout pour les vocations missionnaires. Ces nouvelles dispositions ont été prises pour faire face aux exigences d'une recherche rationnelle et étendue des vocations, aux exigences de la nouvelle réforme scolaire et enfin aux difficultés que rencontrent actuellement toutes les Provinces au sujet des vocations religieuses.

Dans le Piémont, les juvénats de la Province Centrale, trop nombreux pour l'effectif des juvénistes, ont été réduits. En conséquence, une redistribution progressive a été amorcée vers d'autres endroits de l'Italie. C'est ainsi que le juvénat de Gaète, confié à la Province de Rome depuis la dernière guerre, retournera à la Province Centrale. Il remplacera les juvénats de Pénango et de Bagnolo. De même le noviciat commun à la Province Centrale et à la Province Subalpine s'est installé récemment à Bagnolo, abandonnant l'ancienne « Villa Moglia » près de Chiéri.

Le juvénat de Saint Tarcisius à Rome, près des Catacombes de Saint Calixte, est transféré à Gaète. L'ex-juvénat recevra, après une série d'aménagements, les prêtres qui suivront les cours des universités pontificales de Rome. La Maison, par le fait de cette nouvelle affectation, passe à la Province de l'Athénée Pontifical Salésien.

Pour répondre aux vœux du Chapitre Général, une Maison pour les vocations adultes sera ouverte en Italie du Nord.

L'école de Rébaudengo est désormais réservée à la formation des jeunes coadjuteurs. Son réaménagement lui permettra d'obtenir d'être reconnu officiellement comme « Institut Technique Industriel ».

La Maison de Cumiana comprendra trois sections: une « école

d'orientation apostolique » (destinée à des jeunes de 12-15 ans qui, sans manifester encore d'inclination pour la vie religieuse ou sacerdotale, en ont cependant les aptitudes), une section d'enseignement technique préparatoire et une section pour les Confrères coadjuteurs qui ne sont pas destinés à l'enseignement.

L'Institut « Bernardi Semeria » de Colle Don Bosco comprendra lui aussi à côté de la section des imprimeurs une « école d'orientation apostolique » dont le programme d'études chevauchera sur la fin du primaire et les deux années d'initiation à l'enseignement technique.

De même, l'école du Valdocco réorganisera ses sections afin de mieux répondre aux exigences actuelles et au but que lui avait assigné Don Bosco. L'ancien internat devient une « école d'orientation apostolique » ouverte aux demi-pensionnaires. Elle aura à sa tête une communauté distincte. Les éventuelles vocations pourront par la suite s'orienter vers la Congrégation, soit vers un autre Institut ou vers un séminaire diocésain. L'école veut enfin s'efforcer de tenir compte des exigences des parents de ces élèves.

3. *Départ de missionnaires*

Un nouveau départ de 70 missionnaires est prévu. Des 17 prêtres, 46 abbés et 7 coadjuteurs, 36 sont originaires de l'Italie, 22 de l'Espagne et 12 d'autres pays.

4. *Sessions et rencontres*

Des initiatives d'intérêt général ont vu le jour qui méritent d'être signalées. Certaines ont trait au problème de la formation des Confrères. Ce qui a été fait en domaine est peut-être très inégal mais, outre l'intérêt documentaire, ces expériences peuvent servir ailleurs d'encouragement ou de point de départ. Les « Atti » n'ont pas d'autre but en présentant cette rubrique.

Une session de 49 Directeurs nouvellement promus, venus d'Italie, d'Espagne et du Portugal, s'est tenue à Turin afin de mettre en action les décisions du Chapitre Général (Atti, p. 36). Leurs travaux

portèrent sur les responsabilités du Directeur envers la Communauté des Confrères et envers l'ensemble des élèves, dans le domaine de l'apostolat, de l'administration et de l'organisation des activités de la Maison. Cette expérience a confirmé la validité et l'utilité de la décision capitulaire.

A l'intention des Coadjuteurs d'Italie une session de catéchèse fut organisée à Turin. Les participants étaient environ 70, venus de 10 Provinces. 48 d'entre eux ont obtenue le diplôme d'enseignement religieux délivré par l'Archevêque de Turin. Ce diplôme officiel et les capacités de ces Confrères témoignent de l'importance accordée aujourd'hui à cette forme d'apostolat salésien.

Toujours à Turin, et cela pour la seconde fois, une session de formation sociale a réuni 46 Confrères, prêtres, abbés et coadjuteurs.

Début septembre, dans la nouvelle maison de retraite de Côme, ont eu lieu successivement deux rencontres entre des responsables des scolasticats de théologie et de philosophie d'Italie. La présence de représentants d'autres scolasticats d'Europe a permis une connaissance plus profonde de la situation actuelle de nos Maisons de formation. Les sujets abordés furent d'une part, en ce qui concerne les scolasticats de théologie, la réforme des études, le caractère pastoral des études, la vie de communauté, l'ouverture au sens de l'Eglise, la préparation du corps enseignant, l'éducation aux moyens audiovisuels; d'autre part en ce qui concerne les scolasticats de philosophie, les échanges portèrent sur les nouvelles orientations post-conciliaires, les liens de la théologie et la philosophie, la vie de communauté, comment faire face au caractère a-religieux des programmes officiels, deux ou quatre ans de philosophie?, la préparation à l'apostolat, l'éducation aux moyens audio-visuels.

A Lyon, les Provinciaux de France et Belgique avaient pris l'initiative d'une semaine d'étude des documents conciliaires. Plus de 200 participants ont pu profiter des conférences données par d'éminentes personnalités de l'épiscopat et de la culture catholique française.

Au cours de ces derniers mois, trois scolasticats de théologie

d'Espagne, ceux de Salamanque, de Barcelone et de Séville, ont obtenu leur affiliation à l'Athénée Pontifical Salésien. Durant la même période les scolasticats de philosophie de Sentmenat (Barcelone), de Priégo (Cordoue) et de Godelleta (Valence) ont inauguré leurs nouveaux bâtiments.

L'Amérique se préoccupe elle aussi des vocations. Pour traiter ce problème, deux rencontres importantes ont eu lieu, l'une à Sao Paolo (Brésil), l'autre à Caracas (Vénézuëla), auxquelles ont pris part les Directeurs des Maisons de formation, les promoteurs des vocations et les Confrères plus spécialement intéressés par les vocations. Ils ont étudié ensemble les méthodes et les exigences nouvelles concernant la recherche, la sélection et la formation des vocations. Une réorganisation des juvénats a été prévue. Deux professeurs du P.A.S., sur l'invitation expresse du Recteur Majeur, ont donné une série de conférences sur l'aspect psychologique, pastoral, salésien et ecclésial des vocations.

A Buenos Aires, au cours du mois de juillet, eurent lieu une session de catéchèse. Don Lucien Borello et Don Victor Gambino assurèrent les conférences aux Confrères venus d'Argentine et des pays voisins.

La troisième Conférence Provinciale italienne, qui s'est tenue au cours du mois de mai, a abordé certains problèmes d'éducation à la lumière des directives tracées par le 19^e Chapitre Général. A l'issue de la Conférence un rapport sur la « Communauté salésienne éducative » a été rédigé. Ce document contient d'utiles indications pour notre travail au milieu des jeunes de nos Maisons. Les conférences provinciales de toute la Congrégation sur ce thème afin d'assurer ce renouveau de notre action éducative, dont le Chapitre Général s'est fait le promoteur.

Le Conseiller pour la Pastorale des Jeunes a réuni, début septembre, les Délégués nationaux de la Pastorale des Jeunes afin d'étudier les problèmes d'organisation soulevés par la mise en place du Centre pour la Pastorale des Jeunes. Au Cours de la seconde quinzaine d'août, le même Conseiller pour la Pastorale des Jeunes, en compagnie de Don

Giovannini représentant les Provinces d'Italie, avait déjà organisé une série de rencontres avec des Confrères qui travaillent au milieu des jeunes adolescents. Ils ont étudié les problèmes de la « Communauté éducative » mis en relief par la Conférence provinciale d'Italie. Les exposés étaient faits par Don Gino Corallo, Recteur du P.A.S. et par Don Pierre Grasso, Directeur de l'Institut pédagogique du P.A.S.

Dans le domaine des apostolats sociaux, une rencontre de Délégués provinciaux des Coopérateurs et des Anciens Elèves de l'Europe eut lieu à Rome, au cours de la première quinzaine de mai. Elle a passé en revue nos organisations en les confrontant aux exigences du Concile et du Chapitre Général. En septembre, une rencontre analogue eut lieu à Salamanque pour les Provinces d'Espagne et du Portugal.

Une rencontre ayant pour objet les moyens de communications sociales aura lieu à Rome du 30 octobre au 5 novembre prochain.

Parmi les rencontres nationales, il convient de mentionner le Congrès des Anciens des Provinces françaises qui s'est tenu à Caen au mois de juillet, avec environ 400 participants, autour du thème « Chrétiens dans le monde moderne ».

Voilà donc une liste des principales activités d'intérêt général qui ont vu le jour dans la Congrégation au cours de ces derniers mois.

A Turin, en ce moment le Conseil Supérieur, en collaboration avec diverses compétences est en train d'étudier la mise en application méthodique des décisions du Chapitre Général. Ce travail qui touche à tous les secteurs de la vie salésienne exige une longue étude et doit prévoir une mise en application progressive. Cela ne peut pas se faire du jour au lendemain.

Comme le Chapitre Général avait eu le souci de se conformer aux exigences conciliaire visant la vie religieuse et les activités apostoliques, nous voulons à présent obtempérer aux normes pratiques que l'Eglise a promulguées tout récemment pour la mise en application des décrets conciliaires. De ce fait il est évident que toute notre démarche reste subordonnée aux directives que le S. Siège voudra bien donner.

V. SALESIENS DEFUNTS (1966, 2. liste)

N.	COGNOME E NOME	DATA DI NASCITA	ISPETTORIA	LOCALITÀ E DATA DI MORTE	ETA
62	Coad. AGUILERA Fiorentino	10-10-1888	Cile	Iquique	4-7-66 77
63	Ch. AMARILLA Giovanni	2-7-1943	Sevilla	La Palma	30-4-66 22
64	Sac. ANDREONI Vittorio	21-10-1909	S.U. S. Franc.	S. Francisco	10-7-66 56
65	Sac. BERTOLDO Abramo	13-11-1893	Novarese	Mirabello	5-7-66 72
66	Sac. BORINO Giov. Batt.	8-12-1881	Romana	Roma	3-4-66 84
67	Sac. BOSCARDIN Ermen.	25-11-1905	India-Gauhati	Bass. del Gr.	20-2-66 60
68	Sac. BOZIO Gioacchino	19-4-1905	Novarese	Intra	16-5-66 61
69	Coad. BRAMBATI Luigi	24-10-1893	Novarese	Asti	5-4-66 72
70	Sac. BROSSA Giovanni	28-9-1884	Romana	Roma	28-5-66 81
71	Sac. BUSATO Giuseppe	11-9-1892	Verona	Arzignano	25-4-66 73
72	Sac. CALASANS Gius.	31-3-1906	Br. S. Paulo	Campinas	-5-65 59
73	Sac. CARTA Delfino	23-4-1898	Pugliese	Taranto	27-8-66 68
74	Sac. CENCIO Luigi	1-8-1874	Arg. Bahia Bl.	Bs. Aires	2-4-66 91
75	Coad. CHIARILLI Orante	8-10-1901	Romana	Roma	17-1-66 64
76	Sac. CHOVELON Ippolito	7-7-1884	Br. Campo Gr.	Campo Grande	13-6-66 81
77	Sac. CORREDOR Secondo	26-8-1884	Col. Bogotá	Bogotá	19-7-66 81
78	Sac. DIAZ Gius. (Hurtado)	21-12-1884	Sevilla	Cadice	31-12-65 81
79	Sac. FELDHAUSEN Enrico	15-3-1908	Ger. Koeln	Juenkerath	5-5-66 58
80	Sac. GALLERIO Dino	8-3-1924	Novarese	Torino	3-8-66 42
81	Sac. GARCIA Mario	20-12-1911	Centro Amer.	San Salvador	6-2-66 54
82	Coad. GAVARINO Carlo Fil.	5-10-1868	Subalpina	Pinerolo	18-6-66 97
83	Sac. GIORDANA Attilio	11-1-1897	Ligure	Savona	12-5-66 69
84	Sac. HECTOR Eugenio	1-8-1893	Fr. Lyon	St. Bonnet Ch.	21-3-66 72
85	Sac. KOCH Massiliano	14-1-1909	Ger. Muenchen	Waldwinkel	19-8-66 57
86	Sac. L'HOSTIE Eugenio	9-10-1911	Fr. Lyon	Oran (Algerie)	13-7-66 54
87	Sac. MATCZYNSKI Giul.	31-12-1915	Col. Medellin	Tuluá (Col.)	20-4-66 50
88	Sac. MEZA Daniele	3-1-1878	Cile	Santiago (Cile)	25-4-66 88
89	Sac. MOLLOY Patrizio	15-1-1911	Inglese	Brosna (Irl.)	16-4-66 55
90	Coad. NASSETTA Vincenzo	27-8-1889	S.U. N. Roch.	Newton, N.J.	2-4-66 76
91	Sac. NIEMCZYK Francesco	26-4-1883	Pol. Krakow	Przemysl	29-3-66 82
92	Sac. OLAVE Giovanni	6-6-1896	Cile	Valparaiso	8-7-66 70
93	Coad. PASINO Giuseppe	15-1-1887	Novarese	Vercelli	12-6-66 79
94	Sac. PAVESE Stefano	9-7-1891	Subalpina	Torino	12-7-66 75
95	Coad. PELLEGRINI Bern.	12-11-1914	Fr. Lyon	Nice	22-5-66 51
96	Sac. PEREZ Em. (Sánchez)	6-5-1907	Sevilla	Sevilla (Sp.)	30-6-66 59
97	Sac. PICHENI Luigi Ant.	21-4-1915	Arg. La Plata	La Plata	7-4-66 50
98	Sac. PIXA Leopoldo	14-9-1916	Perù	Cuzco (Perù)	16-4-66 49
99	Coad. POSSAMAI Luigi	18-1-1944	Venezia	Udine	23-4-66 22
100	Sac. PRINCIPIE Luigi	10-4-1886	Sicula	Palermo	25-7-66 80
101	Coad. RECK Leonardo	29-4-1901	Ger. Koeln	Trier	17-5-66 65
102	Ch. RIBA Felice	17-9-1946	Barcelona	Barcelona	15-4-66 19
103	Sac. ROEDER Giovanni	21-1-1907	Belgio Sud	Esneux (Bel.)	15-7-66 59
104	Sac. SERRATS Francesco	16-8-1885	Valencia	Valencia (Sp.)	25-4-66 80
105	Sac. SRAKA Vincenzo	23-1-1912	Jugoslava	Kapela	26-7-66 54
106	Sac. STEFANUTTO Gius.	25-6-1896	Venezia	Gorizia	13-7-66 70
107	Sac. SUTERA Giuseppe	6-1-1881	Arg. Bs. Aires	Buenos Aires	11-4-66 85
108	Sac. TARTAGLIA Gerardo	22-2-1921	Romana	Roma	7-8-66 45
109	Ch. TORO Osvaldo	14-7-1943	Cile	Santiago (Cile)	18-5-66 22
110	Ch. TORRI Gennaro	3-2-1943	Ligure	Torino	2-9-66 23
111	Sac. TUENA Ugo	24-12-1906	India Madras	Tirupattur	5-5-66 59
112	Sac. VESCO Aristide	26-10-1922	Subalpina	Torino	9-7-66 43
113	Sac. WEIS Teodoro	4-11-1885	Fr. Lyon	Landser	16-5-66 80
114	Sac. ZEN Luigi	18-5-1929	Hong Kong	Taich. (Taiw.)	14-8-66 37
115	Sac. ZUCCOLLO Fortunato	31-7-1914	Romana	Vicenza	16-7-66 52